



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/2009/6
13 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et
de la circulation routières

Cinquante-huitième session
Genève, 22-25 septembre 2009
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS DIVERSES

Note du secrétariat

1. Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2008-2012, le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) devrait, en 2008/09, «assurer le suivi du projet du Compte des Nations Unies pour le développement intitulé “Améliorer la sécurité routière mondiale: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière”, en particulier par le biais de l'organisation de séminaires en 2008 et/ou 2009» (ECE/TRANS/2008/11, p. 13, point h)).
2. Le présent document est soumis par le secrétariat afin d'informer le WP.1 des résultats des séminaires organisés dans le cadre du projet susmentionné.
3. Il est rappelé que ce projet vise à donner suite aux recommandations formulées dans la résolution 60/5 de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2005 sur «l'amélioration de la sécurité routière mondiale» et que son objectif primordial est d'aider les pays à revenu faible ou intermédiaire à se fixer des objectifs de réduction du nombre de victimes des accidents de la route aux niveaux national et régional et à leur donner des exemples de bonnes pratiques en matière de sécurité routière, qui puissent les aider à atteindre ces objectifs d'ici à 2015. Le projet est exécuté en 2008-2009 par les cinq commissions régionales de l'ONU et est coordonné par la CEE.

4. Dans sa résolution 62/244 de 2008 sur «l'amélioration de la sécurité routière mondiale», l'Assemblée générale invite tous les pays Membres des Nations Unies à participer à l'exécution des projets que les commissions régionales des Nations Unies lanceront pour aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire à arrêter leurs propres objectifs nationaux, ainsi que des objectifs régionaux, en matière de réduction du nombre de victimes de la circulation.

5. Les principales activités prévues dans le cadre de ce projet sont les suivantes:

a) Organisation, par chaque commission régionale, d'un ou plusieurs séminaires rassemblant des pays ayant des problèmes similaires, et visant à faciliter le transfert de connaissances et l'échange d'informations sur les mesures et les pratiques en matière de sécurité routière ayant permis de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées dans des accidents de la route, dans l'espoir que ces bonnes pratiques auront valeur d'exemple;

b) Organisation de missions consultatives bilatérales, en tant que de besoin et à la demande des pays intéressés.

6. Ce projet devrait déboucher, au minimum, sur les résultats suivants:

a) Fixation d'objectifs aux niveaux national, sous-régional et régional et amélioration de la sécurité sur les routes;

b) Transformation des conclusions auxquelles aura permis d'aboutir le projet en un ensemble de meilleures pratiques à utiliser par tous les États Membres des Nations Unies qui ont besoin d'améliorer la sécurité sur leurs routes;

c) Communication du rapport sur le projet à la Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière (Moscou, 19 et 20 novembre 2009) et prise en compte de ce rapport par la Conférence;

d) Prise de conscience et engagement accrus afin d'assurer le suivi et la durabilité des résultats du projet.

7. La CEE a organisé à Minsk, du 12 au 14 mai 2009, un premier séminaire, qui a été coaccueilli par le Gouvernement de la République du Bélarus.

8. Ce séminaire a donné aux représentants des neuf pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) qui y ont participé l'occasion d'apprendre les uns des autres en échangeant leurs données d'expérience respectives et de prendre connaissance des activités menées en Australie, en Espagne, en France, en Grande-Bretagne et en Pologne où la fixation d'objectifs s'est avérée être un moyen efficace d'évaluer les problèmes de sécurité routière et de rechercher des solutions à ces problèmes. Les participants ont également accueilli avec satisfaction les bonnes pratiques et les informations communiquées par les représentants des organismes et des institutions de l'ONU (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Organisation mondiale de la santé), des organisations internationales gouvernementales (Commission européenne, Communauté d'États indépendants), des organisations internationales non gouvernementales (Union internationale des transports routiers, Fédération routière internationale, Partenariat mondial en matière

de sécurité routière, Fondation de la FIA pour l'automobile et la société), des programmes (Programme international d'évaluation des routes), ainsi que des entités privées s'intéressant à la sécurité routière (ERTICO).

9. La deuxième manifestation organisée par la CEE dans le cadre du projet a été la conférence qui s'est tenue à Halkida, du 25 au 27 juin 2009, et qui a été aimablement accueillie par la Chambre de commerce et d'industrie d'Evia et la Hellenic Chambers Transport Association, avec le soutien du Ministère grec des transports et des communications.

10. Les représentants de neuf pays d'Europe du Sud-Est ont participé à cette conférence et, comme dans le cas du séminaire susmentionné, ont eu l'occasion d'échanger leurs données d'expérience, de prendre connaissance des expériences réalisées en France, en Italie et aux Pays-Bas et de recueillir des informations émanant de la Commission européenne, du Partenariat mondial pour la sécurité routière, de l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est, de la Fondation de la FIA pour l'automobile et la société, du Programme international d'évaluation des routes, de la Fédération européenne des victimes de la route, de l'Université technique nationale d'Athènes, de l'Institut grec de formation des ingénieurs des transports, de l'Institut grec de sécurité routière «Panos Mylonas», de l'Association grecque pour des transports sûrs et des chambres de commerce et d'industrie de toute la Grèce. La conférence a été très bien couverte par les médias et la Fédération grecque de basket-ball, FIBA Europe et les joueurs de l'équipe nationale grecque de basket-ball ont signé une déclaration dans laquelle ils demandent que «l'esprit d'équipe et le fair-play règnent sur les terrains de basket et sur les routes».

11. Les recommandations formulées dans le rapport du groupe de travail de l'OCDE intitulé «Zéro tué sur la route – un système sûr, des objectifs ambitieux» ont été présentées. L'approche pour un système sûr et la contribution de la fixation et de la réalisation d'objectifs ambitieux en matière de sécurité routière à la réduction du nombre de victimes de la route ont été examinées à la fois lors du séminaire et pendant la conférence.

12. Lors de ces deux manifestations, les participants se sont félicités de l'évolution encourageante de la situation mais ont reconnu que leurs pays étaient toujours dramatiquement touchés par les accidents de la circulation. Considérant que le problème de la sécurité routière ne peut être résolu que par des efforts collectifs et une coopération à tous les niveaux, les participants se sont entendus sur un ensemble de recommandations qui sont détaillées ci-après.

13. Les enseignements qui ont été tirés lors de ces deux manifestations, notamment en ce qui concerne les mesures et les pratiques qui peuvent aider les gouvernements à fixer et atteindre des objectifs en matière de sécurité routière pour un coût relativement bas et, en peu de temps, devraient être communiqués aux autres autorités gouvernementales menant des activités de sécurité routière dans les pays ayant participé au séminaire (ministères de l'intérieur, des transports, de la santé et de l'éducation).

14. Quantifier le problème de la sécurité routière au moyen de statistiques nationales et de recherches de bonne qualité est un premier pas essentiel dans la réalisation de campagnes visant à améliorer la sécurité routière. Les pays devraient donc adopter/améliorer les méthodes de collecte des données et mettre en place/améliorer les bases de données nationales informatisées sur les accidents de la route. À cette fin, le glossaire et la base de données sur les accidents de la circulation routière de la CEE pourraient constituer un point de départ approprié.

15. Les États ont un rôle essentiel à jouer dans la création de conditions propices à l'amélioration de la sécurité routière: ils doivent adopter des lois, les faire appliquer, prendre des mesures éducatives et tirer le meilleur parti possible de l'argent qu'ils dépensent. Réduire le nombre de victimes de la route permet de réduire les coûts qui sont supportés par l'État et la société du fait des accidents de la route. Il est recommandé aux pays qui n'ont pas encore arrêté d'objectifs en matière de sécurité routière de commencer à analyser et modéliser les données dont ils disposent afin de fixer des objectifs de réduction du nombre des victimes fondés sur des données factuelles. En outre, les données devraient être rassemblées de telle sorte que l'on puisse établir des indicateurs concernant tel ou tel problème de sécurité routière ou tel ou tel groupe d'usagers de la route (par exemple des objectifs séparés devraient être fixés pour l'alcool au volant, l'utilisation de la ceinture de sécurité et des dispositifs de retenue pour enfants ou encore le port du casque). Lors de la fixation des objectifs, le souci de l'efficacité devrait, dans toute la mesure possible, l'emporter sur toute autre considération.

16. L'amélioration de la sécurité routière passe par une volonté et un engagement politiques sans lesquels il sera impossible de dégager des financements et de traiter comme il convient les principales priorités en matière de sécurité routière, notamment l'amélioration des infrastructures et les mesures éducatives et coercitives, dont le coût est élevé.

17. Il faudrait resserrer encore la coopération internationale et renforcer l'échange de connaissances se rapportant à la sécurité routière, en tenant compte des besoins des pays à revenu faible ou moyen et, à cette fin, dans un premier temps, organiser des missions consultatives après le séminaire, à la demande des pays intéressés, pour évaluer leurs problèmes de sécurité routière et les aider à fixer des objectifs dans un cadre bilatéral.

18. Il est recommandé aux gouvernements de participer activement au processus de prise de décisions concernant les Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières, qui se déroule au sein du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1). Ce groupe de travail est également un cadre approprié où les pays membres peuvent apprendre les uns des autres en échangeant leurs données d'expérience respectives et comparer les progrès qu'ils enregistrent dans la poursuite de leurs objectifs avec les progrès réalisés par les autres pays de la région.

19. Les résultats des deux manifestations qui seront inclus dans le rapport final sur le projet devraient être communiqués à la Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, prévue à Moscou les 19 et 20 novembre 2009, et être élevés au rang de recommandations que les pays devraient appliquer dans toutes les régions géographiques relevant des différentes commissions régionales de l'ONU.

20. Les représentants des chambres grecques de commerce et d'industrie qui ont participé à la conférence ont adopté leur propre déclaration par laquelle ils décident d'appuyer l'action de la CEE, d'utiliser leurs réseaux en Grèce pour soutenir les campagnes de promotion de la sécurité routière et sensibiliser davantage les usagers de la route à cette question afin qu'ils améliorent leur comportement, de préconiser des mesures spécifiques visant à améliorer la sécurité routière, de mettre en place des mécanismes de financement visant à soutenir les efforts faits pour améliorer la sécurité routière en Grèce et d'inviter les pays d'Europe du Sud-Est à prendre des mesures et à s'entendre sur des objectifs en matière de sécurité routière et à appliquer pleinement les instruments juridiques de la CEE relatifs à la sécurité routière.

21. Les personnes qui ont participé aux deux manifestations ont été invitées à participer à la table ronde sur la sécurité routière organisée par la CEE le 23 septembre 2009 sur le thème «Sommes-nous victimes de notre succès en matière de développement?».
22. Le secrétariat est reconnaissant aux États membres du WP.1 ainsi qu'aux protagonistes non gouvernementaux d'avoir contribué au succès de ces deux manifestations.
